

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 517 700 Fax : 5130 36
website : www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-quatrième session ordinaire
21-28 janvier 2014
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/808(XXIV)
Original : Anglais

**RAPPORT DE LA NEUVIEME SESSION ORDINAIRE DE LA
COMMISSION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES (CTAS),
8-12 AVRIL 2013, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

**COMMISSION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES
DE L'UNION AFRICAINE
NEUVIEME SESSION ORDINAIRE
8-12 AVRIL 2013
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

LSAC/MIN/REPORT(IX)

**THEME : «*Renforcer les capacités des institutions du marché
du travail en Afrique pour faire face aux défis actuels et futurs*»**

**RAPPORT DE LA REUNION MINISTERIELLE
11-12 AVRIL 2013, ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

INTRODUCTION

1. La réunion ministérielle de la neuvième session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales (CTAS9) a eu lieu les 11 et 12 avril 2013 au Centre des conférences de l'Union africaine à Addis Abeba en Ethiopie, sur le thème « **renforcer les capacités des institutions du marché du travail en Afrique pour répondre aux défis actuels et futurs** ».

PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion ministérielle, des représentants des Etats membres et des partenaires sociaux des Etats membres de l'UA suivants dont certains ne comptaient de partenaires sociaux dans leurs délégations: Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Guinée Equatoriale, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République arabe sahraoui démocratique, Sénégal, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Vingt-cinq (25) délégations avaient à leur tête des ministres.

3. Etaient également représentés, les organes de l'UA, les Communautés économiques régionales, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les partenaires de coopération suivants: Business Africa, la Conférence Internationale de la Prévoyance Sociale (CIPRES), l'Association mondiale des Services d'Emploi publics (AMSEP), Femmes dans l'emploi informel: globalisation et organisation(WIEGO), l'Association africaine des Services d'Emploi publics, Services suédois d'emploi publics, Solidarité Mondiale Internationale, le Centre régional africain de l'Administration du Travail (CRADAT), le Conseil de Coordination des Syndicats de l'Afrique Australe (SATUCC), le Bureau International du Travail (BIT), la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique), l'Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (COMESA), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ONU-Femmes, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, le FNUAP, l'OMS, l'Ambassade de l'Etat de Palestine, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, la Délégation de l'Union européenne près l'Union africaine, l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID).

CEREMONIE D'OUVERTURE

4. **M. Owei LAKEMA, représentant des travailleurs**, a souligné la nécessité pour la CTAS de s'assurer que sa nature tripartite est respectée et que les délégations qui n'observeraient pas ce préalable lié à sa composition, soient sanctionnées lors des

prochaines sessions. Il a ensuite mis l'accent sur l'importance d'une main-d'œuvre formée et mis en exergue les difficultés auxquelles les travailleurs sont actuellement confrontés dans l'exercice de leurs droits fondamentaux.

5. **M. Azad Jeetun, (Business Africa), représentant des employeurs**, a noté que la CTAS était un modèle de consultation pertinent pour le développement durable. D'où la nécessité de tenir des réunions annuelles. Il a souligné la nécessité d'accroître les investissements en capital humain, en tant qu'élément indispensable pour créer un environnement favorable au développement du secteur privé.

6. **M. Charles Dan, Directeur régional de l'OIT pour l'Afrique**, a mis en exergue les projections de croissance économique positives de l'Afrique pour les deux prochaines décennies, en mettant toutefois l'accent sur l'importance des politiques macro-économiques et du marché du travail qui assurent à la fois le développement économique et social. Pour ce qui concerne le développement de la jeunesse, M. Dan a relevé l'importance d'un bon dosage de politiques macro-économiques et de marché du travail pour promouvoir la création d'emplois pour les jeunes. Il a par ailleurs mis l'accent sur le développement inclusif et durable, la promotion du travail décent et de la protection sociale au titre de l'Agenda de développement post 2015, qui constituerait à cet égard une avancée dans la bonne direction

7. **La Commissaire de la CEDEAO en charge développement humain et du genre, S.E. Dr Adrienne Diop**, a informé les participants sur les initiatives et acquis de l'institution régionale en matière de promotion du travail, de l'emploi et des affaires sociales. Elle a mentionné, entre autres, le Forum de Dialogue Social Tripartite de la CEDEAO et le Plan d'action pour l'emploi des jeunes adopté en 2012 pour faire face aux défis du chômage des jeunes. Des initiatives sont également en cours en vue de relever les défis liés au trafic de drogues ainsi qu'au trafic des êtres humains. S.E. Mme la Commissaire Diop, a toutefois déploré la prévalence de plus en plus croissante du travail des enfants en Afrique de l'ouest, aggravée par des niveaux élevés de pauvreté, d'analphabétisme, d'urbanisation, de conflits armés et d'instabilité politique.

8. Dans son allocution, **S.E. le Dr Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire de l'UA en charge des Affaires sociales** a mis en exergue les défis majeurs auxquels fait face le continent à savoir la faible productivité et la migration croissante, inter et intra régionale de la main-d'œuvre. Le Commissaire a déclaré qu'il était impératif de trouver des solutions aux problèmes de productivité à travers la mise en œuvre accélérée de l'Agenda de productivité pour l'Afrique de l'UA, tout comme le Cadre de politique migratoire, tout en prenant en compte les conventions pertinentes de l'OIT, ainsi que les politiques de l'Organisation Internationale pour les Migrations. Il a encouragé les Etats membres à tout mettre en œuvre pour tenir leur engagement à réduire de 2% chaque année le chômage des jeunes et des femmes. Le Dr Kaloko a invité le continent à tirer partie du secteur informel dans le développement de systèmes de marché du travail novateurs. A cette fin, un observatoire sur l'économie informelle pourrait être créé pour jeter ainsi les bases d'un centre africain de l'économie informelle.

9. Dans allocution, **S.E. Doreen Sioka, Ministre namibienne du Travail et des Affaires sociales** et présidente sortante de la huitième session de la CTAS, a informé les délégués sur les activités du Bureau de la CTAS depuis 2011. Elle a fait part des efforts déployés en vue de consolider l'unité des Etats membres à travers la formulation de positions africaines communes à la Conférence internationale du Travail (CIT). La Ministre a proposé que le Bureau entrant crée un groupe de travail pour coordonner la grande campagne africaine en faveur de l'Instrument d'amendement de 1986 à la Constitution de l'OIT. S.E. Mme Sioka a conclu son allocution en exprimant son soutien pour la prise en compte du plein emploi productif et du travail décent comme objectif central de l'Agenda de développement post-2015.

Point 1 de l'ordre du jour QUESTIONS DE PROCEDURE

A.) Election du bureau

10. Après les consultations nécessaires, les ministres ont élu le bureau de la CTAS 9 comme suit:

Président:	Libye	(Afrique du Nord, Gouvernement)
Premier Vice-président:	Zimbabwe	(Afrique australe, Gouvernement)
Deuxième Vice-président:	Cameroun	(Afrique centrale, Employés)
Troisième Vice-président:	Ethiopie	(Afrique de l'Est, Employeurs)
Rapporteur :	Mali	(Afrique de l'Ouest, Gouvernement).

11. Dans son discours d'acceptation, S.E. Mohamed Swalem, Ministre libyen **du Travail et président entrant de la CTAS 9**, a exprimé ses remerciements à l'Ethiopie pour son hospitalité et s'est déclaré convaincu que la neuvième session de la CTAS répondra aux défis du travail et de l'emploi sur le continent.

B.) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

12. La réunion a adopté l'ordre du jour et le programme de la réunion, y compris un point sur "la situation des travailleurs dans l'Etat de Palestine" et a écouté un briefing de la Commission de l'UA sur la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'OUA/UA.

Point 2 de l'ordre du jour: **PANEL MINISTERIEL SUR LE THEME DE LA CONFERENCE**

13. Un panel ministériel s'est tenu sur le thème de la neuvième session ordinaire à savoir : « **renforcer la capacité des institutions du marché du travail pour relever les défis actuels et futurs en Afrique** » M. Charles Dan, Directeur régional du BIT a assuré la modération du panel. Les panélistes étaient S.E. M. le Ministre sud-africain du Travail et S. E. Ms Mildred Oliphant, la Ministre camerounaise du Travail et des Affaires sociales, M. OWONA Grégoire, S.E. Dr Mustapha Sidi Kaloko, Commissaire de l'AU en charge des Affaires sociales a présenté un résumé des travaux du panel sur le thème de la réunion des experts.

14. Mme la Ministre sud-africaine du Travail a introduit le thème sur le dialogue social. Le dialogue social est essentiel pour faire face aux défis économiques des nations africaines. Les institutions du dialogue social sont essentielles pour le gouvernement, le travail, les syndicats, les entreprises et les organisations communautaires dans la coopération et pour parvenir au consensus en matière de croissance économique, de productivité, d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que dans les domaines industriel, social, du travail et du développement. Elle a ensuite donné des exemples concrets du fonctionnement du dialogue social en Afrique du Sud en décrivant le travail du National Economic Development and Labour Council (NEDLAC) qui joue un rôle clé dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'emploi.

15. Le dialogue social doit viser le consensus sur des questions essentielles et permettre d'améliorer la communication entre les différents acteurs. Un dialogue social fonctionnel renforce l'efficacité du marché du travail et soutient la croissance durable et inclusive.

16. La Ministre camerounaise du travail et des affaires sociales a, pour sa part, présenté le thème sur les services publics de l'emploi (SPE) et les systèmes d'information sur les marchés du travail. Elle a précisé que ces politiques sont en droite ligne avec les conclusions du Plan d'action de Ouagadougou 2004 sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté. Les services publics de l'emploi peuvent aider à lutter contre le chômage mais aussi à contribuer à créer un socle de protection sociale pour tous. Les SPE ont des faiblesses dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi et doivent à ce titre être renforcés sur le plan technique et financier. Les systèmes d'information sur le marché du travail sont aussi souvent défectueux et ne permettent pas aux décideurs d'apporter les réponses adéquates aux problèmes de chômage. Le Cameroun a pris un certain nombre de mesures pour apporter des réponses à ces problèmes, tels que la création d'un conseil national de l'emploi, d'un guichet unique pour l'insertion des jeunes, et de divers fonds pour la promotion de l'emploi et la facilitation des investissements créateurs d'emplois. Mr le ministre conclu en lançant le débat sur la manière de mobiliser les moyens, sur le type de coopérations au niveau régional, national et continental à mettre en place, et sur le type de réformes institutionnelles à mener.

17. Le modérateur a ouvert le débat à l'ensemble des délégués. 12 délégations ont contribué au débat.

18. La plupart des pays ont confirmé leur intérêt pour un dialogue social fonctionnel et respectueux des droits des partenaires sociaux. Certains Etats ont même protégé les droits des partenaires sociaux au niveau constitutionnel. Un tel dialogue devrait aborder toutes les questions essentielles telles que la rémunération, les conditions de travail, la santé au travail, la protection sociale et la sécurité au travail, la formation, le soutien aux PME et aux très petites entreprises (TPE), le soutien à l'investissement créateur d'emplois, la croissance inclusive et l'économie informelle, etc.

19. De nombreuses délégations ont appelé à encourager l'échange de bonnes pratiques entre Etats Membres. Des délégations pourraient se rendre visite pour examiner comment les autres Etats membres ont traité certains défis du marché du travail.

20. S'agissant du dialogue social, la question fondamentale de la représentativité a également été soulevée. Certains mécanismes, tels que des élections professionnelles régulières, peuvent ainsi être mis en place pour s'assurer que les interlocuteurs représentant les partenaires sociaux soient suffisamment représentatifs pour signer des accords de branche ou nationaux.

21. Beaucoup d'interrogations ont été soulevés sur le statut des travailleurs informels et sur la meilleure manière de les faire participer au dialogue social afin de leur assurer une protection sociale adéquate.

22. Les discussions se sont également articulées autour de la question des systèmes d'information des marchés du travail. Certains Etats membres ont déployé beaucoup d'efforts pour rationaliser la collecte des données. Collecter des données sur le marché du travail est non seulement très important pour mieux répondre au besoin du marché, mais également pour définir des politiques de l'emploi efficaces et ciblées. A cette fin, il faut renforcer les institutions compétentes pour leur permettre de remplir leur mission.

23. Le modérateur a conclu les discussions en annonçant le lancement de l'initiative conjointe BAD-UA-BIT-ECA sur l'emploi des jeunes et des femmes au cours d'un déjeuner réunissant toutes les délégations.

24. Après le panel sur le thème de la Conférence, aussi bien à la réunion des experts qu'à la réunion ministérielle, les ministres ont pris les **décisions** suivantes :

- (a) renforcer les capacités des Etats-membres en vue de la création d'institutions du marché du travail efficaces;
- (b) mettre en place des cadres législatifs sur les services publics de l'emploi sur la base des conventions pertinentes de l'OIT;
- (c) reformuler le concept de productivité du travail pour l'appliquer aux institutions du marché du travail et aux initiatives de renforcement des capacités, et aligner la méthodologie sur les bonnes pratiques internationales;
- (d) inclure la promotion de l'emploi dans les activités des services publics de l'emploi;
- (e) faciliter l'accès aux marchés du travail pour les demandeurs d'emplois;
- (f) créer des opportunités permettant aux nouveaux arrivants sur le marché du travail de faire l'expérience du travail;

- (g) améliorer les perspectives d'emploi pour les groupes vulnérables en particulier;
- (h) augmenter les allocations budgétaires des Etats membres au profit des services publics de l'emploi;
- (i) encourager les pays d'origine, les partenaires, l'Union européenne, ainsi que d'autres pays de destination à trouver une solution aux problèmes de l'immigration irrégulière, surtout la question des violations des droits de l'homme des travailleurs migrants et du trafic des êtres humains ;
- (j) appliquer la réglementation pour les agences privées de l'emploi tant au plan local qu'à l'étranger;
- (k) mener des études périodiques sur la population active nationale pour faire le point des compétences existantes tout en identifiant les déficits éventuels;
- (l) mettre à disposition les ressources au profit de l'économie informelle pour couvrir l'éducation et la formation, ainsi que les capitaux nécessaires au développement des entreprises et à la construction des infrastructures socio-économiques ;
- (m) créer un centre africain de l'économie informelle.

**Point 3 de l'ordre du jour : PREPARATION DE LA SESSION SPECIALE SUR
LA DECLARATION DE OUAGADOUGOU 2004 ET
LE PLAN D'ACTION SUR LA PROMOTION DE
L'EMPLOI ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE**

25. Les ministres ont décidé discuter de ce point dans le cadre de l'examen du rapport des experts.

**Point 4 de l'ordre du jour : EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DES
EXPERTS**

**Rapport de la Présidente de la Commission sur la mise en œuvre des décisions
de la huitième session de la Commission du travail et des Affaires sociales**

26. Les ministres ont pris les **décisions** suivantes concernant le Rapport de la Présidente de la Commission de l'UA:

- (a) les CER devraient prendre en compte la question de la migration régionale de la main-d'œuvre comme étant un facteur important du développement durable;
- (b) il est demandé à la Commission d'envisager la création de cadres juridiques spécifiques à l'administration du travail et à la protection sociale, qui viseraient l'harmonisation des cadres du travail et de la protection sociale.

Rapport biennal de suivi sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou 2004

27. En ce qui concerne le Rapport biennal, les ministres ont pris les **décisions** suivantes :

- (i) les Etats membres n'ayant pas encore soumis leur rapport biennal devraient le faire d'ici septembre 2013. Les travailleurs et les employeurs devraient être consultés pour s'assurer que leurs pays soumettent leur rapport à temps et ce avant la date butoir de septembre 2013. Les Etats ayant déjà soumis leur rapport sont encouragés à procéder à une mise à jour ;
- (ii) il est demandé à la Commission de l'UA de produire un rapport détaillé sur la base des rapports que les Etats membres ont déjà fournis.

Projet de Pacte sur l'emploi des jeunes et des femmes

28. A l'issue du débat, les ministres ont pris les **décisions** suivantes concernant le Pacte :

- (a) promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes et le travail décent conformément aux exigences de l'OIT, dans une approche innovatrice;
- (b) l'UA doit éviter de surcharger les Etats membres de l'obligation de produire des rapports et ne doit pas se contenter de répéter les lignes directrices sur l'emploi des jeunes et des femmes déjà contenues dans le Plan d'action de Ouagadougou de 2004;
- (c) étant donné qu'un pacte contient habituellement des actions convenues, celles-ci doivent être énoncées clairement;
- (d) le Pacte doit prévoir des dispositions sur l'éducation, la formation et le développement des compétences ;
- (e) les stratégies continentales, régionales et nationales sur la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes doivent être harmonisées pour tenir compte des particularités régionales et nationales.

Plateforme intra africaine de coopération technique

29. Les ministres ont pris les **décisions** suivantes concernant la Plateforme :

- (a) accorder la priorité au renforcement des capacités des inspecteurs du travail, des professionnels de la sécurité sociale et du placement, ainsi qu'à d'autres professionnels du marché du travail ;
- (b) augmenter la capacité des institutions régionales de formation professionnelle existantes (ARLAC, CRADAT, ACLAE) ;

- (c) les Etats membres doivent partager les ressources, les connaissances, et les compétences dans les domaines du travail, de la protection sociale et de l'emploi.

Stratégie de communication pour la mise en œuvre de SPIREWORK

30. Les ministres ont examiné la Stratégie de communication et ont pris les **décisions** suivantes :

- (a) la stratégie doit prendre en compte les stratégies, les expériences et les bonnes pratiques déjà existantes en Afrique et dans les autres régions du monde visant à étendre la protection sociale aux travailleurs pauvres;
- (b) l'économie informelle et les travailleurs ruraux doivent être pris en compte dans la mise en œuvre de la Stratégie de communication puisque ces derniers sont en général exclus;
- (c) la Stratégie doit avoir une vision à long terme pour qu'elle ait un impact;
- (d) les partenaires sociaux doivent être placés au centre de la Stratégie plutôt que d'être relégués au deuxième plan;
- (e) des cibles et indicateurs doivent être identifiés et élaborés par le groupe de travail technique sur l'emploi et l'économie informelle aux fins de suivi-évaluation du SPIREWORK, de protection sociale, de cohésion sociale et de productivité;
- (f) des cibles et des indicateurs doivent être identifiés à des fins de suivi-évaluation;
- (g) des activités de renforcement de capacité doivent être entreprises dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre et des enquêtes annuelles doivent être menées pour s'assurer de l'actualisation et de la pertinence de la Stratégie;
- (h) les outils, les approches, la coordination et les analyses doivent être harmonisés pour garantir des données crédibles et des activités efficaces;
- (i) des efforts concertés doivent être déployés pour inscrire le secteur informel à l'agenda de la Conférence internationale du travail (CIT).

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Cadre d'harmonisation et de coordination du marché du travail

31. Les ministres ont pris note du Rapport intérimaire et ont adopté les **décisions** suivantes :

- (i) au paragraphe 6, utiliser l'adjectif «tripartite» et non «technique» puisque ce dernier exclut certains acteurs;

- (ii) mener et coordonner des études nationales sur la population aux niveaux régional et national en tenant compte de la nature des ménages et des marchés du travail en Afrique;
- (iii) le questionnaire doit refléter les particularités des différents pays et régions de l'Afrique ;
- (iv) le questionnaire pour la collecte des données doit comporter une section sur les doléances et les différends.

Rapport sur les activités des membres des membres africains du Conseil d'administration de l'OIT

32. A l'issue de l'examen du Rapport, les ministres ont pris les **décisions** suivantes :
- (i) encourager les Etats africains, qui n'ont pas encore ratifié l'amendement de l'Instrument de 1986 de la Constitution de l'OIT, à le faire;
 - (ii) inclure dans le Rapport les positions du Groupe Africain sur les sections et segments du Conseil d'Administration;
 - (iii) les membres africains du Conseil d'administration doivent présenter des résumés et la voie à suivre sur les différents sections et segments dont ils ont été les porte-paroles;
 - (iv) l'élection des membres du Conseil d'administration doit être inscrite à l'ordre du jour de la Session spéciale de la CTAS en 2014, qui doit avoir lieu avant la CIT de 2014. Les sous-régions doivent finaliser leurs nominations, pour soumission et approbation à la Session spéciale;
 - (v) l'ordre du jour de la Session spéciale de la CTAS de 2014 doit être élargi pour inclure un point sur la préparation de la 103^{ème} CIT en juin 2014;
 - (vi) le Groupe Africain de Genève doit coopérer avec son homologue d'Addis - Abeba pour identifier aussi bien les opportunités de prise de positions stratégiques au sein des organisations internationales que les candidats africains appropriés;
 - (vii) un groupe de travail sur la ratification de l'Amendement de 1986 doit être mis en place au niveau du Groupe Africain de Genève et élargi à Addis-Abeba et New York.

Position commune sur les points spécifiques de l'ordre du jour de la 102^{ème} session de la Conférence internationale du Travail, juin 2014, Genève

33. Les ministres ont pris les **décisions** suivantes en ce qui concerne la Position commune :

- (i) pour les sessions futures de la CTAS, le point de l'ordre du jour sur la préparation de la CIT doit inclure un briefing du BIT sur les documents de travail de la Conférence Internationale du Travail (CIT), qui mettent en évidence les questions clés et les principales propositions découlant des travaux de la CTAS;
- (ii) les préparations du Groupe Africain pour les consultations tripartites sur la Commission d'Application des Normes doivent se dérouler à Genève avant la 102^{ème} CIT. Par ailleurs, les experts des ministères doivent envoyer leurs propositions au Groupe Africain de Genève en vue d'un examen approfondi de toutes les préoccupations;
- (iii) des efforts doivent être déployés pour assurer une représentation accrue des femmes dans les délégations nationales participant aux réunions de l'OIT, tout en respectant le taux de 30% de représentation féminine au sein de chaque délégation;
- (iv) les Membres africains du Conseil d'administration doivent coordonner les projets de documents de prise de position à distribuer aux Etats membres. Une réunion de coordination du Groupe Africain doit se tenir un jour avant la CIT, pour examiner les projets de documents de prise de position;
- (v) il importe d'envisager de nouvelles stratégies pour accroître la représentation des Africains au sein de l'OIT, comme par exemple un fonds pour soutenir les stages de jeunes africains titulaires de diplômes d'études supérieures universitaires à l'OIT, avec comme objectif à long terme d'accéder à des postes à l'OIT.

34. En ce qui concerne la participation aux travaux des commissions de la CIT, certains Etats membres ont manifesté leur intérêt à représenter le Groupe Africain en tant que porte-paroles et/ou présidents des commissions techniques de la CIT. Il s'agit des Etats membres suivants:

- le Nigeria a manifesté son intérêt à représenter le Groupe Africain comme porte-parole de la Commission de l'Emploi et de la Protection sociale dans le nouveau contexte démographique;
- la Zambie, quant à elle, a manifesté son intérêt pour représenter le Groupe Africain en tant que porte-parole de la Commission sur le Développement durable, le Travail décent et les emplois verts;
- le Zimbabwe a manifesté son intérêt à présider la Commission de l'Emploi et de la Protection sociale dans le nouveau contexte démographique, en précisant que si on n'accorde pas la présidence de cette commission à l'Afrique, alors le Zimbabwe serait intéressé à servir de porte-parole de ladite commission ;

- le Soudan a manifesté son intérêt à présider la Commission développement durable, travail décent et emplois verts ;
- le Cameroun a manifesté son intérêt à représenter le Groupe Africain en tant que porte-parole de la Commission du Dialogue social.

Position africaine commune sur l'Agenda post-2015

35. Après examen de la Position commune, les ministres ont pris les **décisions** suivantes concernant la Position africaine commune:

- (a) ajouter un pilier séparé et indépendant (résultat en terme de développement ou priorité) sur le plein emploi productif et le travail décent, soutenu par la protection sociale;
- (b) faire participer pleinement la Commission du Travail et des Affaires sociales et les partenaires sociaux au niveau national et au niveau de la Commission de l'UA, à l'élaboration des OMD post-2015, ainsi qu'à la prise de toutes positions communes sur le travail et l'emploi.

Préparation de la Session spéciale sur la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou 2004 relatifs à la promotion de l'emploi et à la réduction de la pauvreté

36. En ce qui concerne la Session spéciale, la réunion ministérielle a décidé de ce suit :

- (a) les Etats membres et les CER n'ayant pas encore soumis leur rapport biennal doivent le faire d'ici septembre 2013. Les travailleurs et les employeurs doivent être consultés au niveau national pour s'assurer que leurs pays soumettent leur rapport à temps et ce avant la date butoir de septembre. Les Etats membres ayant déjà soumis leur rapport sont encouragés à procéder à une mise à jour ;
- (b) il est demandé à la Commission de l'UA de produire un rapport détaillé sur la base des rapports déjà fournis par les Etats membres ;
- (c) la Commission doit en outre mener une évaluation exhaustive de la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou 2004 ;
- (d) la Session spéciale doit également servir à la préparation de la CIT en 2014 et en particulier à résoudre les problèmes de choix des candidats aux élections des membres du Conseil d'administration de l'OIT ;
- (e) le Bureau de la CTAS doit prendre une part active dans l'élaboration de l'ordre du jour de la Session spéciale;

- (f) l'emploi des personnes vivant avec un handicap doit être inscrit à l'ordre du jour de la Session spéciale;
- (g) «la transformation de l'informel en économie formelle» doit figurer comme point à l'ordre du jour de la Session spéciale, conformément à la décision du Conseil d'administration du BIT pour une période de deux ans de discussions sur la mise aux normes, commençant en 2014. A cet égard, l'UA doit mener des études sur les pratiques dans les Etats membres;
- (h) la Commission de l'UA doit préparer une liste d'instruments de politique/moyens d'intervention adoptés par les Etats membres et aux sessions de la CTAS après 2004 et qui sont susceptibles d'avoir affecté la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou 2004;
- (i) des évaluations doivent être effectuées dans les sous-régions sur la mise en œuvre du Plan d'action;
- (j) la Session spéciale de la CTAS doit se tenir en prélude d'un Sommet spécial des chefs d'Etat et de gouvernement en septembre 2014 pour marquer les 10 ans du Sommet de Ouagadougou 2004. Ce sommet réaffirmera la création d'emplois et le travail décent dans le cadre de l'Agenda pour le développement post-2015 ;
- (k) la Session spéciale doit se tenir en avril 2014, avant la CIT ;
- (l) le Burkina Faso et la Namibie ont manifesté leur intérêt à abriter la Session spéciale et le Sommet spécial. Après des consultations entre ces deux Etats membres, les ministres ont adopté la décision finale comme suit :
 - la Namibie abritera la Session spéciale en avril 2014 ; et
 - le Burkina Faso accueillera quant à lui le Sommet spécial en septembre 2014.

Initiative conjointe Commission UA-BAD-BIT-CEA sur l'emploi des jeunes

37. A suite du lancement de l'Initiative susmentionnée, la réunion ministérielle a **décidé** que la CTAS9 souligne l'importance de cette initiative conjointe et invite les partenaires à accélérer sa formalisation pour permettre à la Commission de l'UA de la présenter au Conseil exécutif et à la Conférence de l'Union en mai 2013.

Briefing par les CER, les partenaires sociaux, les institutions spécialisées de l'UA et les organisations interafricaines

38. Les ministres ont pris note de ce que les experts ont eu des briefings de la part des CER suivantes : IGAD, CEDEAO, CEEAC et COMESA. Ces CER ont présenté à la réunion des experts des rapports sur leurs activités respectives.

39. Les partenaires sociaux suivants ont présenté des résumés de leurs rapports à la réunion des experts: CIS-Afrique, OUSA et Business Africa. Les partenaires sociaux ont recommandé une révision des méthodes de travail de la CTAS pour en faire une structure tripartite plus efficace.

Points proposés par les Etats membres

40. La réunion ministérielle a pris note des points suivants qui ont présentés par les Etats membres:

- i) présentation par l'Algérie d'un projet de résolution de la Commission du Travail et des Affaires sociales pour soutenir la création d'un institut de sécurité sociale à Alger. Les ministres ont soutenu cette initiative prise par le Gouvernement algérien ;
- ii) présentation par l'Egypte d'une proposition concernant la mise en place d'un système d'information en ligne sur le marché africain du travail.

Date et lieu de la CTAS10

41. La réunion ministérielle a examiné le point sur le lieu et la date de la dixième session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA (CTAS 10). La Libye a offert d'accueillir la CTAS 10 et cette offre a été acceptée à l'unanimité, avec gratitude.

Point 5 de l'ordre du jour : SITUATION DES TRAVAILLEURS DANS L'ETAT DE PALESTINE

42. Le représentant de l'Etat de Palestine a remercié les Etats membres de l'UA pour leur soutien à leur pays et réitéré les mesures d'oppression que subissent les travailleurs. Il s'est attardé sur les taux de chômage et de pauvreté, ainsi que sur la situation économique qui se dégrade dans son pays. Il a également évoqué le projet de résolution sur la situation des travailleurs dans l'Etat de Palestine, résolution qui a été distribuée et adoptée. La CTAS a exprimé son soutien et sa solidarité avec le peuple palestinien et a adopté la résolution en question.

Point 6 de l'ordre du jour: QUESTIONS DIVERSES

43. Les ministres ont examiné un point sous questions diverses :

- (i) Briefing de S.E. Dr M.S. Kaloko, Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires sociales sur la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'OUA/UA, sous le thème « panafricanisme et renaissance africaine », du 25 mai 2013 au 25 mai 2014. Il a été précisé que l'Ethiopie aura à jouer un rôle important dans les festivités qui se dérouleront sous différents thèmes chaque mois. Les Etats membres sont encouragés à organiser des débats, des matchs de football, etc. Au cours du prochain Sommet en mai 2013, des

manifestations culturelles et un colloque seront également organisés, entre autres.

Point 7 de l'ordre du jour : ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION MINISTERIELLE

44. La réunion ministérielle a adopté son rapport sous réserve des amendements qui y seront portés.

CEREMONIE DE CLÔTURE

45. **S.E. M. Modeste BAHATI LUKWEDO, Ministre congolais du Travail et de la prévoyance sociale**, a, au nom de la conférence, exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple éthiopiens, à S.E. Dr Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, au Dr Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire de l'UA en charge des Affaires sociales et aux membres du Bureau sortant de la CTAS 8 pour toutes les dispositions prises en vue de la tenue la présente session. Le Ministre congolais a félicité le Bureau de la CTAS9 et remercié les délégations pour leur participation active aux travaux de la réunion.

46. **S.E. Dr Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire de l'UA en charge des Affaires sociales**, a, quant à lui, exprimé ses remerciements aux ministres pour leur contribution et les a assurés que leurs décisions et préoccupations seront prises en compte dans la promotion de l'emploi en Afrique.

47. Dans son discours de clôture, **S.E. M. Muhamed Sawalim, Ministre libyen du Travail**, a, lui aussi, remercié les membres de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'avoir élu président du Bureau de la CTAS9. Il s'est engagé à remplir le mandat qui lui a été confié en se mettant au service de la CTAS et en s'employant à la mise en œuvre des décisions et recommandations adoptées au cours de la présente session.

2014

Rapport de la neuvieme session ordinaire de la commission du travail et des Affaires sociales (Ctas), 8-12 Avril 2013, Addis-Abeba (Ethiopie)

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3356>

Downloaded from African Union Common Repository